

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 52
En exercice : 52

Séance du :
25 juin 2018

Date de publication :
27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq juin à dix heures, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le dix-neuf juin deux mille dix-huit, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS :

MM. BERTORA – BOUDOUBE – MASQUELIER – OLLIVIER – Mme ROUBEUF – M. MOUGIN – Mmes MARENCO – NEVEUX – DUMONT – SARRACO – MM. MASBOU – RACHLINE (à l'exception des questions n° 8, 9, 10 et 11) – Mme LANCINE – M. SERT – Mme MEUNIER – M. AUREILLE – Mme MONTESI – MM. PIPITONE – SIMON-CHAUTEMPS (à l'exception des questions n° 8, 9, 10 et 11) – Mme LAUVARD – M. LONGO – Mme FERRERI – M. CHIOCCA – Mme THOLLET-PAYSANT – M. HOUOT – Mme RONCHIERI – M. MOISSIN – Mmes VERLEYE – CABASSE-LAROCHE – M. HEIM – Mme MICHAU – M. CAYRON – Mme BURNICHON – MM. BOULE – GEISLER – Mme CHIODI – M. CHABERT – Mme CIFRE – M. MELNIKOWICZ – Mme BROHEE.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. BROGLIO à Mme SARRACO – M. MORENON à M. BOUDOUBE – M. PERRIN à Mme ROUBEUF – Mme RAGAUT à M. MASBOU – Mme LECHANTEUX à M. CHIOCCA – Mme CAUWEL à Mme THOLLET-PAYSANT – M. GINESTA à M. BERTORA – M. DECARD à M. MASQUELIER – Mme LAROCHE à M. GEISLER.

NON REPRESENTES : M. RACHLINE de la question n° 8 à 11 – M. SIMON-CHAUTEMPS de la question n° 8 à 11 – Mme BLONDEEL – Mme BARKATE – M. MEYNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Josiane CHIODI.

N° délib.	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Nouveau conseiller communautaire – Installation à l’occasion du départ de Mme CABITEN.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Remplacement de Mme Nadine CABITEN suite à sa démission au poste de conseiller communautaire et installation de la nouvelle conseillère.</p>	<p>PREND ACTE</p>
2.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Election d’un nouveau Vice-Président de la Communauté d’Agglomération.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Election d’un nouveau Vice-Président suite à la démission de Mme Nadine CABITEN au poste de 6^{ème} vice-présidente de la Communauté d’Agglomération Var Estérel Méditerranée.</p>	<p>ADOPTE A L’UNANIMITE</p> <p>Ne prend pas part au vote : 13 (M. RACHLINE – Mme LANCINE – M. SERT – Mme MEUNIER – M. AUREILLE – Mme MONTESI – MM. PIPITONE – M. SIMON-CHAUTEMPS – Mme LAUVARD – M. LONGO – Mme FERRERI – M. CHIOCCA et son mandant Mme LECHANTEUX).</p> <p>Nombre de votants = 36 Votes exprimés = 36 Mme Dumont = 36</p> <p>Est élue 11^{ème} Vice-Présidente : Mme Françoise Dumont.</p>
3.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Motion de l’AMF « décentralisation en danger, unis pour l’avenir de tous les territoires ».</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Il est proposé de soutenir la motion commune des associations : Association des Maires de France, Association des Régions de France et Association des Départements de France, intitulée « Décentralisation en danger, unis pour l’avenir de tous les territoires », qui expose les conséquences de dispositions gouvernementales pénalisant sensiblement les territoires.</p>	<p>ADOPTE A L’UNANIMITE</p>
4.	M. BERTORA	<p>FINANCES Compte de gestion 2017 – Budget principal et budgets annexes.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Le compte de gestion est un document établi par le comptable public de l’EPCI. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte</p>	<p>ADOPTE A L’UNANIMITE</p>

		administratif. La présente délibération consiste à approuver les comptes de gestion 2017 des différents budgets de la communauté d'agglomération.	
5.	M. BERTORA	<p>FINANCES Compte administratif 2017 – Budget Principal.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Les résultats de clôture 2017 du budget principal s'établissent comme suit :</p> <p>Excédent de la section d'investissement : 1.743.488,06 €</p> <p>Excédent de la section de fonctionnement : 9.085.061,34 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
6.	M. MASQUELIER	<p>FINANCES Compte administratif 2017 – Budget annexe Assainissement.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Les résultats de clôture 2017 du budget annexe assainissement s'établissent comme suit :</p> <p>Besoin de financement de la section d'investissement : 1.351.050,30 €</p> <p>Excédent de la section d'exploitation : 6.139.477,01 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
7.	M. MASQUELIER	<p>FINANCES Compte administratif 2017 – Budget annexe Eau.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Les résultats de clôture 2017 du budget annexe Eau s'établissent comme suit :</p> <p>Besoin de financement de la section d'investissement : 677.924,97 €</p> <p>Excédent de la section d'exploitation : 2.808.081,25 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
8.	Mme ROUBEUF	<p>FINANCES Compte administratif 2017 – Budget annexe Transports.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Les résultats de clôture 2017 du budget annexe Transports s'établissent comme suit :</p> <p>Excédent de la section d'investissement : 4.800,00 €</p> <p>Excédent de la section d'exploitation : 46.641,72 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
9.	M. BERTORA	<p>FINANCES Compte administratif 2017 – Budget annexe Zones d'activités.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Les résultats de de clôture 2017 du budget annexe Zones d'Activités s'établissent comme suit :</p> <p>Besoin de financement de la section d'investissement : 2.001.981,48 €</p> <p>Excédent de la section de fonctionnement : 239.838,61 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

10.	M. BERTORA	<p>FINANCES Compte administratif 2017 – Budget annexe Grand Capitou.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Les résultats de clôture 2017 du budget annexe Grand Capitou s'établissent comme suit :</p> <p>Excédent de la section d'investissement : 2.539.127,31 €</p> <p>Excédent de la section de fonctionnement : 1.479.059,40 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
11.	Mme RONCHIERI	<p>FINANCES Compte administratif 2017 – Budget annexe Office de tourisme.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Les résultats de clôture 2017 de ce budget annexe s'établissent comme suit :</p> <p>Excédent de la section d'investissement : 19.145,86 €</p> <p>Excédent de la section de fonctionnement : 140.120,40 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
12.	M. BERTORA	<p>FINANCES Budget principal et budgets annexes – Affectation des résultats de l'exercice 2017.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>Il est demandé au Conseil d'affecter de façon définitive le résultat de fonctionnement 2017 des différents budgets de la CAVEM. Cette affectation doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2017.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
13.	M. BERTORA	<p>FINANCES Décision modificative n° 1 – Budget Principal 2018.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2018</p> <p>Section de fonctionnement : 210.191,00 €</p> <p>Section d'investissement : 0,00 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
14.	M. MASQUELIER	<p>FINANCES Décision modificative n° 1 – Budget annexe Eau 2018.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u></p> <p>La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2018</p> <p>Cette décision consiste à ajuster les crédits liés aux écritures d'amortissements des biens immobilisés. Il s'agit de compléter les crédits dans le cadre des amortissements des biens immobilisés transférées par la communauté de</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		communes Pays Mer Estérel. Exploitation : 167.780 € Investissement : 203.400 €	
15.	M. MASQUELIER	<p>FINANCES Décision modificative n° 1 – Budget annexe assainissement 2018.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2018 Cette décision fait suite à la modification de l'affectation des résultats 2017 conformément à la délibération d'affectation définitive des résultats 2017 :</p> <p>Dépenses d'exploitation : 840.611,97 Recettes d'exploitation : 840.611,97</p> <p>Dépenses d'investissement: 301.220,00 Recettes d'investissement : 948.317,06</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
16.	M. BERTORA	<p>FINANCES Décision modificative n°1 – Budget annexe GEMAPI 2018.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2018 -Transfert des crédits pour les études pour la protection de la ZA le Palud à Fréjus pour 175.000 €. Ces crédits ont été initialement prévus sur le budget principal 2018. -Aucun crédits ou mouvements sur la section de fonctionnement.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
17.	M. BERTORA	<p>FINANCES Fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales – Répartition 2018.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Le conseil communautaire est invité à répartir au sein de l'ensemble intercommunal (communes + EPCI) le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales. Le montant de ce fonds est de 3.597.379 € pour l'exercice 2018. Il est proposé au conseil communautaire de faire le choix de la répartition dite libre.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
18.	M. BERTORA	<p>FINANCES Contractualisation avec l'Etat – Autorisation de signature du contrat de maîtrise des dépenses publiques.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Il s'agit d'autoriser le Président de la Cavem à signer le contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		l'Etat pour les années 2018 à 2022.	
19.	Mme. ROUBEUF	<p>FINANCES Contrat Régional d'Equilibre Territorial Var Estérel Méditerranée – Pays de Fayence 2017-2019 – Avenant n° 1 de révision à mi-parcours avec la Région Sud PACA.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> La CAVEM, la Pays de Fayence et la Région Sud Provence Ales Côte d'Azur sont cosignataires du Contrat régional d'équilibre territorial Var Estérel Méditerranée et Pays de Fayence pour la période 2017-2019. Il a été prévu un bilan des actions à mi-parcours et des adaptations au contenu du contrat tout en restant sur l'enveloppe initiale. Un travail et des discussions ont été engagés en vue de la passation d'un avenant n°1 au CRET prenant en compte l'avancement des actions projetées et l'apparition de nouvelles actions. Le tableau joint fait état des modifications et nouveaux projets approuvés.</p>	PREND ACTE
20.	Mme MARENCO	<p>HABITAT Approbation du bilan final du Programme Local de l'Habitat 2011/2016.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Le bilan au terme des six années de mise du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011 / 2016 a été réalisé puis communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Les membres du CRHH se sont réunis le 15 mars 2018 et ont émis un avis favorable sur le bilan final du PLH.</p> <p>Ce document dresse un bilan des actions mises en œuvre par orientation et met en lumière les difficultés et les pistes de progrès à prendre en compte dans le prochain PLH.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
21.	Mme MARENCO	<p>HABITAT Adoption du Programme Local de l'Habitat 2018/2023.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) validé par le Conseil communautaire du 21 septembre 2018 a reçu un avis favorable à l'unanimité</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		des membres du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 15 mars 2018. Afin de finaliser la procédure d'adoption, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur l'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2018 / 2023.	
22.	M. OLLIVIER	<p>VOIRIE/INFRASTRUCTURES Choix du tracé de l'itinéraire alternatif à la RDN 7 – Communes de Fréjus et Puget sur Argens. <u>Synthèse du rapport :</u> La route départementale dénommée RDN7, itinéraire majeur entre les communes de Fréjus et de Puget sur Argens, desservant également de nombreuses zones commerciales est saturée. C'est pourquoi la CAVEM projette de réaliser un itinéraire alternatif qui outre la fluidification du trafic, améliorerait le maillage des zones d'activités alentours et assurerait une véritable liaison avec la route départementale 100.</p> <p>A l'issue des études réalisés et tracés envisagés, il est proposé au Conseil d'entériner le choix du tracé sud (variante 3) et d'autoriser la poursuite de ce projet.</p>	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
23.	M.MASQUELIER	<p>ASSAINISSEMENT Rapports 2017 du Délégué du Service Public de l'assainissement de l'ancienne CAFSR-de Roquebrune sur Argens et de Puget sur Argens. <u>Synthèse du rapport :</u> La Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau (CMESE), délégué des services publics de distribution d'assainissement de la CAVEM, doit remettre chaque année avant le 31 mai ses rapports d'activité pour l'année écoulée. Le conseil communautaire doit prendre acte de cette remise.</p>	PREND ACTE
24.	M. MASQUELIER	<p>EAU POTABLE Rapports 2017 du Délégué du Service Public de l'assainissement de l'ancienne CAFSR-de Roquebrune sur Argens et de Puget sur Argens. <u>Synthèse du rapport :</u></p>	PREND ACTE

		La Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau (CMESE), délégataire des services publics de distribution d'eau potable de la CAVEM, doit remettre chaque année avant le 31 mai ses rapports d'activité pour l'année écoulée. Le conseil communautaire doit prendre acte de cette remise.	
25.	M. BERTORA	<p>FONCTION PUBLIQUE Indemnités de fonction – Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> En raison de la démission de Madame CABITEN Nadine – Vice-Présidente de la CAVEM, il y a lieu de modifier le calcul de l'enveloppe de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante.</p> <p>La délibération fixant l'indemnité de fonction du 11^{ème} Vice-Président ne peut évidemment intervenir qu'après son élection. Il n'y a pas de modification des indemnités attribuées. Il est donc demandé de compléter le tableau annexé à l'exposé des modalités de calcul joints.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
26.	Mme ROUBEUF	<p>TRANSPORTS Convention de tarification combinée entre les réseaux AGGLOBUS et TER.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Il s'agit par cette délibération, d'autoriser la CAVEM à signer la convention nécessaire avec la Région pour pouvoir mettre en place entre les réseaux de bus Agglobus et le réseau ferroviaire TER Régional une tarification combinée engendrant à termes des cartes uniques d'abonnements pour les usagers.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
27.	Mme ROUBEUF	<p>TRANSPORTS Convention de tarification combinée entre les réseaux AGGLOBUS et VARLIB.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Il s'agit par cette délibération, d'autoriser la CAVEM à signer la convention nécessaire avec la Région pour pouvoir mettre en place entre les réseaux de bus Agglobus et le réseau de transports VARLIB Régional une tarification combinée engendrant à termes des cartes uniques</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		d'abonnements pour les usagers.	
28.	Mme ROUBEUF	<p>TRANSPORTS Rapport 2017 du délégataire du service public de transport urbain collectif.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Le GME Estérel cars/Rafaël bus, délégataire du service public du transport urbain collectif de la CAVEM, doit remettre chaque année avant le 31 mai son rapport d'activité pour l'année écoulée. Le conseil communautaire doit prendre acte de cette remise.</p>	PREND ACTE
29.	M. SERT	<p>LUTTE CONTRE LES INONDATIONS Exercice de la compétence GEMAPI – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et demande de subvention de subvention à l'Etat au titre du FPRNM – Autorisation de signature.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Avec la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, la CAVEM est devenue automatiquement maître d'ouvrage des opérations déjà engagées par les communes membres. Elle peut déléguer ou transférer tout ou partie de sa compétence à un syndicat comme le SMA. Elle peut également déléguer la maîtrise d'ouvrage d'une opération à une commune pour lui permettre de poursuivre son action. Par ce biais la commune de Fréjus pourra ainsi assurer la continuité de l'opération de sécurisation des digues du Reyran. La CAVEM garde cependant la charge de la demande d'aide de l'Etat au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
30.	M. MOUGIN	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Modalités de mise à disposition de tablettes numériques destinées à l'information des élus.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> L'assemblée est invitée à se prononcer sur l'envoi dématérialisé des convocations et projets de délibérations aux élus communautaires et de déterminer les modalités de mise à disposition de tablettes numériques aux élus en ayant fait la demande.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
31.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Conseil de développement</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>modifications/adoption du règlement intérieur.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération a été créé sous la forme d'un comité consultatif, par délibération du 15 octobre 2004.</p> <p>En outre, l'extension de-missions a été approuvée par délibération du 23 octobre 2006. Suite à l'adoption de la Loi NOTRÉ, il y a lieu de modifier sa composition, adapter ses missions et adopter le règlement intérieur.</p>	
32.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Rapport d'activités 2017 de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse du rapport :</u> Comme chaque année, la CAVEM publie son rapport annuel d'activité pour présenter de façon synthétique l'ensemble des actions conduites par les services durant l'année écoulée. Ce document témoigne de la diversité des missions et des compétences de la collectivité tout en réaffirmant ses priorités.</p>	RETIREE DE L'OJ EN SEANCE
33.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Délégations données au Bureau – Communication.</p>	PREND ACTE
34.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Délégations données au Président – Communication.</p>	PREND ACTE

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du conseil communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 28 JUIN 2018

LE PRÉSIDENT



Roland BERTORA